

1936  2016

vous souhaitez



DE BONS
CONGES PAYES

★ ★ ★

LES CONGÉS PAYÉS, LES CONVENTIONS COLLECTIVES, LES 40 HEURES, LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
FURENT GAGNÉS EN 1936 À LA SUITE D'UNE MOBILISATION UNITAIRE DES TRAVAILLEURS EN LUTTES
MENÉE PAR LA CGT

En 2016, avec la CGT,
poursuivons la lutte contre la LOI ELKHOMRI
pour conserver les acquis sociaux de 1936
et gagner les droits du XXI^e siècle !!!

LA CGT. 120 ANS DE LUTTES AU PRÉSENT!

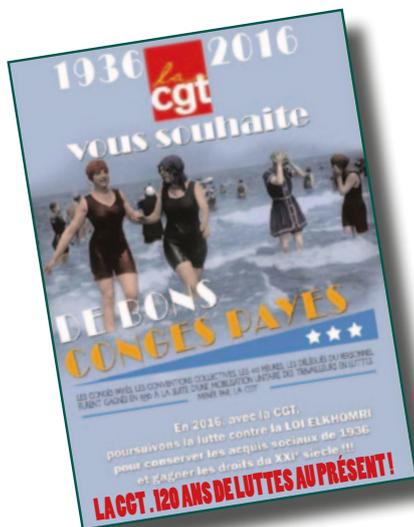
SOMMAIRE

p. 2 : Edito / Sommaire

p. 3 : 4, 5 et 6 octobre 2016 : 2^{ème}
conférence nationale de l'UFR à
La Rochellep. 4 / 5 : L'action sociale du ministère
de la Fonction publiquep. 6 à 9 : Dossier « Le Droit à
l'autonomie »

p. 10 : Echos du terrain

p. 11 / 12 : Pétition

**GOVERNEMENT ET MEDEF : AVEUGLES ET SOURDS...
MAIS TOUJOURS PROVOCATEURS !**

Le MEDEF en rêvait, Valls l'a fait : en osant brandir, à propos de la contestation de la « Loi Travail », la menace d'interdiction de manifester pour la défense de revendications sociales, le gouvernement bafoue ouvertement la démocratie sociale. Bien plus, il donne ainsi crédit aux insupportables accusations de Gattaz traitant les militants CGT de voyous et de terroristes !

Nos adversaires ne reculent devant rien dans l'intense bataille de communication qu'ils mènent contre la CGT allant jusqu'à franchir sans gêne les limites de l'odieux. Ils appellent les français à « ne pas céder au chantage, aux violences, à l'intimidation, à la terreur » qualifiant les salariés et leurs organisations syndicales de « preneurs d'otages » oubliant que 87% d'entre eux sont soit pour le retrait du projet de Loi Travail, soit pour l'évolution du texte. Oublieux aussi du fait que ce projet de Loi Travail n'est que la transposition en droit français de l'euro-diktat du 15 juillet 2015 qui prescrit la dérèglementation du marché du travail en France, mais aussi en Belgique (Loi Peeters : 80 000 manifestants le 24 mai à Bruxelles) ou en Italie (le « Job Act » de Matteo Renzi).

Non, la violence n'est pas le fait des salariés et de leurs organisations syndicales. La violence, c'est celle du patronat qui rêve d'écraser les salariés sous la menace permanente du licenciement et du chômage de masse, armes de dissuasion massive pour réduire les salaires, dégrader les conditions de travail et accroître le temps de travail.

Dans cette dure bataille pour la sauvegarde et l'amélioration de leurs conquêtes sociales, les retraités ne sont pas en reste. Ils sont nombreux dans les manifestations aux côtés des jeunes, des salariés, des privés d'emploi à défendre avec détermination leurs revendications : revalorisation des pensions, pouvoir d'achat, justice fiscale, services publics de qualité et de proximité...

Le gouvernement doit entendre le mécontentement des retraités.

NON, les retraités ne sont pas des nantis.

OUI, les retraités méritent mieux que le mépris affiché par gouvernement et patronat qui se traduit par le silence assourdissant des médias nationaux lors de chacune des journées d'action qui se sont déroulées depuis trois ans. Silence et caricature à l'image de l'émission « la guerre des âges » sur France 2 visant à opposer les jeunes aux retraités.

Messieurs VALLS et GATTAZ, les retraités restent déterminés à défendre leurs légitimes revendications et se retrouveront dès la rentrée dans l'action.

**Comme les actifs, et avec eux,
les retraités ne lâcheront rien !**

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition

Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317

S 08364

N° ISSN : 2276-1063

**UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES
FINANCES CGT**

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 01 55 82 76 66

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

4, 5 et 6 octobre 2016 à La Rochelle

2^{ème} Conférence Nationale de

L'Union Fédérale des Retraités des Finances CGT

L'Union Fédérale des Retraités-e-s CGT des Finances à laquelle tu es adhérent-e tiendra **sa 2^{ème} Conférence Nationale du 4 au 6 octobre 2016 à La Rochelle.**

Les raisons du mécontentement qui s'est exprimé avec force ces dernières semaines sont nombreuses :

- ▶ le montant des pensions, bloqué depuis de nombreuses années ;
- ▶ la fiscalité qui pénalise encore plus le pouvoir d'achat des retraités-es (augmentation de la CSG, instauration de la CASA, suppression de la demi-part...);
- ▶ la protection sociale remise en cause ;
- ▶ la loi El Khomri qui marque une régression importante des droits acquis par les luttes et que le Gouvernement veut imposer en dépit de l'opposition exprimée à l'Assemblée Nationale par les députés et dans la rue par les importantes et nombreuses manifestations.

Face à l'obstination du Gouvernement qui fait des choix qui ruinent l'économie du pays et sont contraires aux intérêts des salariés - actifs, retraités et privés d'emploi -

nous devons être encore plus déterminés pour faire valoir nos revendications.

Comment faire ?

Nous allons en débattre ensemble. La conférence de l'UFR Finances est une opportunité qui s'offre au participant d'exprimer son refus de la régression que l'on voudrait nous imposer et d'étudier d'autres solutions possibles et nécessaires que la CGT propose pour les Agents des Finances, pour nous, nos enfants, nos petits-enfants.

La France est un beau pays et son rayonnement dans le monde est en train de s'obscurcir pour le bénéfice immédiat de quelques possédants pour lesquels seul l'argent compte.

Pour permettre l'organisation dans les meilleures conditions, fais nous savoir si tu souhaites participer à cette 2^{ème} Conférence Nationale des Retraités-e-s- CGT des Finances.

Si c'est le cas, nous te contacterons sans tarder.

Nom, prénom.....

Syndicat

Section syndicale :

Adresse postale.....

Adresse internet..... Tél.....

Amicalement, le Bureau de l'UFR

☛ Retour à : ufr-finances@cgt.fr

UNION FEDERALE DES RETRAITES CGT DES FINANCES CASE 540 - 263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

L'ACTION SOCIALE DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Bien que la réforme des retraites ait assimilé les fonctionnaires d'Etat au régime général, ils continuent d'être régi par le Code des Pensions Civiles et Militaires et, selon l'expression consacrée, « d'émarger au grand livre de la dette publique » jusqu'à la fin de leur vie.

Ce code des pensions, les actifs et retraités de la Fonction publique d'Etat y tiennent comme à la prunelle de leurs yeux !

A ce titre, les Fonctionnaires d'Etat, actifs et retraités, ont des revendications spécifiques à défendre tant au niveau de chacun des ministères qu'à celui de la Fonction publique d'Etat.

DES CONDITIONS DE VIE QUI SE DEGRADENT...

La population retraitée est en pleine mutation. L'arrivée massive de nouvelles générations de retraités d'une part et l'allongement de la durée de vie d'autre part en changent radicalement ses caractéristiques.

La Fonction publique d'Etat compte aujourd'hui plus de deux millions de pensionnés. Dans de nombreux ministères, le nombre de retraités est supérieur à celui des actifs.

Les différentes réformes des retraites n'ont pas eu comme seule conséquence l'augmentation de l'âge de départ à la retraite. Un phénomène de paupérisation d'une frange importante de la population retraitée est apparu accentué par la brutalité de plusieurs mesures fiscales : suppression de la 1/2 part supplémentaire pour les personnes vivant seules, si elles n'ont pas élevé seules un enfant pendant 5 ans avec ses effets induits (impôts locaux, aides diverses...), augmentation de la CSG pour les retraités, instauration de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), fiscalisation de la majoration pour 3 enfants... A ces mesures injustes frappant durement le pouvoir d'achat des

retraités s'ajoutent l'absence de revalorisation des pensions depuis bientôt trois ans !

Les femmes retraitées sont particulièrement nombreuses à être concernées par ce phénomène de paupérisation en raison des conséquences des retards de carrières, du temps partiel bien souvent subi et, pour certaines d'entre elles, du poids de la monoparentalité.

De plus, par manque de suivi et/ou d'accompagnement dans les lieux de vie, la détresse morale affecte les plus âgés au point de les conduire parfois à la désespérance.

UNE URGENCE : DEVELOPPER LES PRESTATIONS ACTUELLES DE L'ACTION SOCIALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT ET EN DEFINIR DE NOUVELLES

Pour l'heure, l'Allocation de Maintien à Domicile (AMD) et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) doivent répondre aux besoins liés à la dépendance, ce qui n'est effectivement pas le cas aujourd'hui.

Des campagnes en cours opposent le maintien à domicile aux établissements spécialisés. La faute à l'absence de politique d'investissement du gouvernement qui se fait durement ressentir à ce niveau laissant par ailleurs se développer et fructifier les officines privées sur la prise en charge à domicile.

Le scandaleux discrédit porté sur ces structures, à l'instar de cet article paru dans un grand quotidien, et intitulé « la désespérance des seniors en maison de retraite », ne fait référence en réalité qu'aux seuls EHPAD et fait l'impasse sur la détresse morale qui affecte bien souvent les seniors vivant seuls comme en témoigne l'élévation du nombre de suicides.

Pourtant le lien social est bien réel dans les EHPAD malgré des difficultés de fonctionnement générées par l'absence d'une aide véritable de l'Etat.

NOS REVENDICATIONS

Nous revendiquons :

- ▶ L'élargissement du barème de l'AMD à la totalité de celui proposé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

Rappelons qu'en ce qui concerne l'AMD, le reste à charge est en moyenne de 1 788 euros par an chiffre à mettre en parallèle à celui du montant moyen des pensions qui est de 1 230 euros par mois.

- ▶ L'information régulière de tous les pensionnés de la Fonction publique de l'Etat de l'ensemble de leurs droits via le fichier du Service des Retraites de l'Etat.
- ▶ L'amélioration de l'aide à l'accès aux EHPAD,
- ▶ **Dans les maisons de retraite :**
- ▶ La réservation de lits dans les établissements,
- ▶ La construction de maisons de retraite publiques en nombre pour répondre aux besoins afin que les retraités puissent vivre dans la dignité.

UNE EXIGENCE FORTE : LE DROIT A LA PAROLE POUR LES RETRAITE-ES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT

Plus de 2 millions de fonctionnaires retraités ont œuvré de nombreuses années pour l'intérêt général. Les discours qui tendent à les marginaliser et à les opposer aux actifs sont inacceptables. La CGT revendique une meilleure prise en compte de leurs besoins en matière de droits sociaux par la représentation des retraités, au même titre que les actifs, dans les instances consultatives du personnel organisant l'action sociale.

C'est la raison pour laquelle nous revendiquons la présence des retraités au sein des Sections Régionales Interministérielles de l'Action Sociale (SRIAS).

Nous demandons la mise en place d'un groupe de travail « retraité-es » dans toutes les instances et l'élaboration de façon contradictoire d'un état des lieux à partir du terrain (SRIAS et ministériels).



Enfin, nous considérons qu'il est indispensable de renforcer les moyens des SRIAS afin que ces structures territoriales soient en capacité de jouer leur rôle au plus près des lieux de vie.

(D'après l'intervention d'Yvan Donnat, Secrétaire général de l'UFR Finances, au Comité Interministériel de l'Action Sociale du Ministère de la Fonction Publique le 12 mai 2016)



06

Le droit à l'autonomie

L'autonomie est un droit au même titre que celui à la santé. La société doit répondre aux besoins évolutifs consécutifs à l'allongement de la durée de vie, phénomène qui constitue un progrès social. Elle doit agir pour anticiper la perte d'autonomie en faisant de la lutte contre les inégalités de santé et sociales une priorité. En matière sociale, elle doit anticiper les changements ou ruptures (période entre la scolarité et le premier emploi, perte de l'emploi, départ à la retraite, veuvage, sortie de l'hôpital pour les personnes âgées) qui interviennent dans les parcours de vie et qui peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'autonomie de la personne.

Quels que soient l'âge d'une personne, son handicap, sa situation sociale ou géographique, elle doit avoir des droits identiques à compensation d'un déficit fonctionnel pour lui permettre l'accès à la vie sociale. Les deux dispositifs qui différencient les personnes concernées par un handicap en fonction de l'âge (plus et moins de 60 ans) doivent donc être réunis.

Toute personne doit pouvoir bâtir un projet de vie.

Cela implique le respect de ses droits fondamentaux quel que soit l'âge, l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie, l'évolution de la grille d'évaluation de la perte d'autonomie pour les personnes âgées.

Cela implique le développement de ses capacités d'autonomie (atelier de mémoire, de l'équilibre, d'activité physique...) dans un environnement (logement, transport...) lui permettant d'éviter l'isolement social.

Les aidants familiaux de personnes en perte d'autonomie doivent bénéficier de nouveaux droits. La responsabilité sociale des entreprises et des services publics, quelle que soit leur taille, doit être engagée à l'égard de leurs salariés qui aident des proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Il faut

agir sur les lieux de travail contre les discriminations dont ils peuvent être victimes. Les salariés aidants dont les situations vécues sont souvent très difficiles doivent pouvoir bénéficier de droits portant sur l'organisation du temps de travail, les congés, la formation professionnelle, le déroulement de carrière, afin de ne pas être discriminés.

Nos revendications

Les aidants familiaux doivent bénéficier d'un accompagnement social pour être informés et aidés dans leurs démarches.

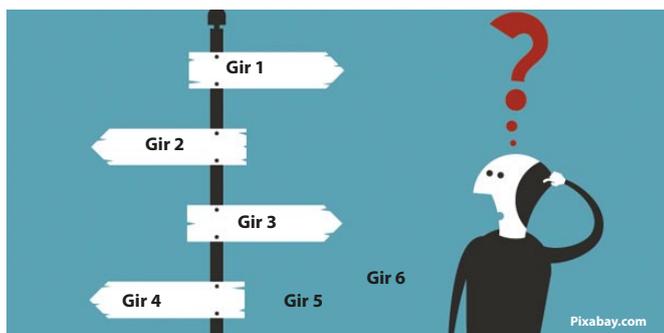
Toute personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie doit pouvoir accéder à des structures médico-sociales à plein temps ou à temps partiel selon ses besoins et ceux de sa famille.

La création d'un **grand service public de l'aide à l'autonomie** en établissements comme à domicile avec du personnel formé, qualifié, correctement rémunéré, permettrait une offre globale et une coordination des acteurs intervenant dans le domaine médical, médico-social et social.

La perte d'autonomie et son financement doivent relever de la branche maladie de la Sécurité sociale. La CASA (Contribution additionnelle solidarité autonomie financée par les retraités) et la CSA (Journée de travail « gratuit » pour les actifs) doivent donc être supprimées.

Le syndicalisme représentant les retraités a toute légitimité pour siéger dans le Haut conseil de la famille et des âges de la vie, le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, la Conférence des financeurs.

Le traitement de l'accueil en établissement et de son financement doit être rapidement l'objet d'une loi conformément aux engagements du gouvernement.



Qu'est-ce que la grille Aggir ?

La grille nationale Aggir permet d'évaluer le degré de dépendance du demandeur de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa), afin de déterminer le niveau d'aide dont il a besoin. Les niveaux de dépendance sont classés en 6 groupes dits «iso-ressources» (Gir). À chaque Gir correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

La grille Aggir évalue les capacités de la personne âgée à accomplir 10 activités corporelles et mentales, dites discriminantes, et 7 activités domestiques et sociales, dites illustratives.

Seules les 10 activités dites *discriminantes* sont utilisées pour déterminer le Gir dont relève la personne âgée. Les 7 autres activités dites *illustratives* sont destinées à apporter des informations pour l'élaboration du plan d'aide de la personne âgée.

Quesako le Gir ?

En fonction de son degré de dépendance, la personne âgée est rattachée à un groupe iso-ressources (Gir). Il existe 6 Gir. Seuls les Gir 1 à 4 ouvrent droit à l'Apa.

La personne relevant des Gir 5 ou 6 peut demander une aide-ménagère.

Si l'état de santé le nécessite, une réévaluation de la situation peut être demandée par courrier adressé aux services du département. Lors d'un classement en Gir 5 ou 6 lors d'une précédente demande d'Apa, une nouvelle demande d'allocation peut être déposée si l'état de santé nécessite un classement dans un autre Gir.

Près d'une personne sur deux ignore l'existence de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa). A quoi sert cette prestation sociale destinée aux personnes dépendantes dès 60 ans ? Comment en bénéficier ?

CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR EN FONCTION DU GIR AUQUEL IL EST RATTACHÉ

Gir	Degrés de dépendance
Gir 1	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants, ▶ Ou personne en fin de vie
Gir 2	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et dont l'état exige une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, ▶ Ou personne dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui est capable de se déplacer et qui nécessite une surveillance permanente
Gir 3	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne ayant conservé son autonomie mentale, partiellement son autonomie locomotrice, mais qui a besoin quotidiennement et plusieurs fois par jour d'une aide pour les soins corporels
Gir 4	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne n'assumant pas seule ses transferts mais qui, une fois levée, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillement, ▶ Ou personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour les soins corporels et les repas
Gir 5	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne ayant seulement besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage
Gir 6	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Personne encore autonome pour les actes essentiels de la vie courante

088



Près d'une personne sur deux ignore l'existence de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). A quoi sert cette prestation sociale destinée aux personnes dépendantes dès 60 ans ? Comment en bénéficier ?

	APA à domicile	APA en établissement
A quoi sert l'APA ?	L'APA à domicile finance les besoins spécifiques de la personne dépendante : aide à domicile, adaptation du logement, portage des repas, recours à des dispositifs temporaires etc...	L'APA en établissement aide la personne hébergée à régler le tarif dépendance fixé par la structure d'accueil.
Qui est concerné ?	Personne dépendante vivant à domicile, chez un accueillant familial, dans un établissement hébergeant moins de 25 personnes ou un foyer logement.	Personne dépendante hébergée dans une structure accueillant plus de 25 personnes dépendantes.
Quelles conditions faut-il remplir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir au moins 60 ans, • Avoir une dépendance entre Gir 1 et Gir 4 dans la grille d'évaluation Aggir, • Aide calculée en fonction des revenus. 	
Où faire la demande ? Qui attribue l'APA ?	<ul style="list-style-type: none"> • Se procurer un dossier de demande d'Apa auprès de votre mairie (CCAS), du département, d'un ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées. • Déposer le dossier rempli ou le renvoyer par courrier à l'adresse signalée dans le dossier. <p>L'attribution de l'Apa est accordée par le département. La décision est notifiée après acceptation du plan d'aide.</p>	
Quel montant ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant de l'APA à domicile est calculé en fonction de la fraction du plan d'aide utilisée. • Aucune participation financière de la personne dépendante en dessous de 800,53 € de revenus mensuels (au-delà, participation variable pouvant atteindre jusqu'à 90 % du montant du plan d'aide). • L'APA ne peut excéder un montant maximal par mois : <ul style="list-style-type: none"> 1 714,80 € en Gir 1 1 376,92 € en Gir 2 994,87 € en Gir 3 663,62 € en Gir 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Le montant de l'APA en établissement est calculé à partir des tarifs dépendance en vigueur au sein de la structure d'accueil • En fonction des revenus du résident, une participation financière peut être laissée à sa charge
L'Etat récupère-t-il l'aide versée ?	L'APA n'est pas récupérable sur la succession.	

L'aigre doux : quel beau métier !

Ils sont nés intoxiqués, ils resteront intoxicants.

Ce sont des vendeurs de sinistrose.

Il y a Bayer et Monsanto qui rund up à tout va, pour que la terre ressemble à un cul de nouveau-né.

Il y a les békés qui ont pollué au chlordécone les îles antillaises, jusqu'aux poissons de la mer qui en crèvent.

Il y a les prêcheurs au teint rose comme les anges ou les barbus comme des singes qui distillent leurs prêchi-prêcha à longueur de prières.

Mais il y a aussi Gouda, qui pour s'en convaincre lui-même, répète que « ça va mieux » pour les français !

Il y a les instituts de sondages et les grands médias qui chloroforment l'opinion à base d'un cocktail de mensonges, d'intox et de poison de classes. Il y a bien longtemps qu'ils savent, eux, qu'elles existent bien. Quelques innocents les mains pleines de biftons voudraient nous faire croire le contraire.

Il y a F.O.G. ce journaliste qui n'est pas sorti de la cuisse de Jupiter mais du brouillard. Il écrit dans toutes les presses de droite et parle à tous les micros qui traînent. Pov' petit qui insulte la CGT et ses militants en semant la haine ; il finira peut-être par vanter la bête immonde ! Un illustre prédécesseur (Dranem en verlan) l'attend certainement.

Et il y a le petit Poujadas dont le rictus constipé reste permanent que l'info soit triste ou gaie. Chaque soir il inonde la tête des téléspectateurs de messages bien-pensants et de poncifs à l'eau de rose pour rassurer les « veaux » (sic du grand Charles) que nous sommes.

Mais surtout, il y a le docteur Lenglet, sans qui nous ne comprendrions rien.

Lui aussi passe son temps à nous expliquer le contraire du contraire. Il pond des émissions où il dresse les générations les unes contre les autres à coups de contre-vérités... Mais pourquoi, la pluralité a été tuée dans notre pays gaulois.

Il se dit économiste, comme d'autres, capables le lendemain d'affirmer le contraire de ce qu'ils affirmaient la veille : un véritable distillateur de poison capitaliste, comme quoi l'usage de la pédagogie peut servir toutes les causes !

Tous ces pleureurs et trouillards n'aiment pas la contradiction, donc ils ne sont jamais confrontés à de solides gaillardes ou gaillards qui les déstabiliseraient.

Parfois quand par hasard cela se produit, ils bafouillent, perdent leurs moyens, se ridiculisent, mais ils le sont déjà !

Au secours, il doit bien rester quelques journalistes de gauche et honnêtes (synonyme), descendant sur le terrain et distillant un message porteur d'espoir pour notre bon plaisir et pour pousser la bataille des idées.

Ces métiers médiatiques sont pourtant si beaux, lorsqu'ils sont portés par ces hommes et femmes à la déontologie impeccable et aux respects des gens. Nous !



10

DANS LES VOSGES, LE MORBIHAN ET LE BEAUJOLAIS ET PARTOUT EN FRANCE

Une bonne mobilisation dans les rues de Chavelot mais aussi... d'Epinal. On lâche rien jusqu'au retrait !

- ☛ **9 juin** : Les retraités à Metz
- ☛ **10 juin** : La lutte continue! Ce matin sur le secteur de Bulgneville, pique nique devant la permanence du député PS et opération péage gratuit, 300 votations citoyennes et des centaines d'euros récoltés pour caisse grève. On lâche rien! Rdv le 14 juin à Paris.
- ☛ **14 juin** : Quatre bus sont « montés » à la capitale. Belle représentation de notre petit département
- ☛ **23 juin** : Des centaines de votations réalisées, un bel accueil, des encouragements. Opération péage gratuit au tunnel de Sainte-Marie-aux-Mines... la mobilisation intersyndicale vosgienne contre la loi travail El Khomri se poursuit en ce début d'après-midi. Une opération similaire se tient au péage autoroutier de Bulgneville ou nous recevons en général bon accueil et bonne contribution. Quelques grincheux cependant.

RASSEMBLEMENT **MARDI 28 JUIN** 16 HEURES DEVANT LA PRÉFECTURE... **ON LÂCHE RIEN !**

Suite à la vandalisation du siège de la CGT, voici quelques extraits de messages de soutien envoyés par des camarades retraités des finances :

« C'est de nous que doit venir la solution. Nous avons raison. Alors, organisons nous pour gagner. J'ai 70 ans dont presque 50 ans à la CGT et je suis écoeuré de voir ce qui se passe avec la bénédiction de je ne sais qui... » (Elian).

« Chers camarades, vous avez toute ma sympathie. Tenez bon. J'ai envoyé un chèque de soutien jeudi, petit, car j'ai de petits moyens. J'espère qu'il y en aura beaucoup. Amitiés et bon courage pour la reconstruction de ce qui a été brisé. » (Florence C.)

« Je regrette d'être trop fatigué pour ne plus pouvoir manifester avec vous et contrer les lois scélérates et inadmissibles de ce gouvernement qui ne mérite vraiment pas de se revendiquer de la gauche. Ne plus avoir droit de défiler, c'est un comble !!!... Respectons 1789 pour les défilés et ne revenons pas en arrière sur ce que le Conseil de la Résistance avait pu instaurer pour les travailleurs au sortir de la guerre... La victoire est sur notre chemin... » (Guy CH.)



L'écho du terrain

MOTION/PÉTITION des retraité.e.s CGT Finances

Aux Finances les budgets attribués à l'action sociale « retraité-e-s » fondent comme neige au soleil, alors que les besoins s'accroissent fortement :

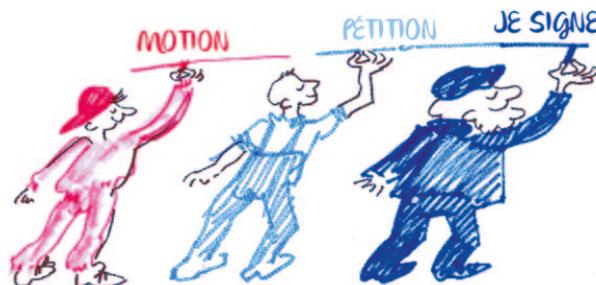
- ▶ augmentation significative du nombre de retraités faisant surgir des besoins nouveaux ;
- ▶ appauvrissement qui s'installe et qui frappe plus particulièrement les femmes (inégalité de carrière, temps partiel contraint) ;
- ▶ logement ;
- ▶ santé ...

La CGT considère indispensable une évaluation contradictoire de tous les besoins des retraités, pour qu'à chaque besoin corresponde une prestation.

D'autre part, elle demande l'ouverture d'une discussion spécifique sur le semi-public.

Face à cette situation, l'Union Fédérale des Retraité-e-s CGT des Finances revendique :

- ☛ **LOGEMENT :** (Pour mémoire la CGT réclame un budget pour le logement à hauteur de 1% des salaires et des pensions) :
 - ▶ L'élargissement du parc de logements et l'accès aux retraités. Privilégier des lieux de vie intergénérationnels ;
 - ▶ La mise en place d'un suivi en matière de besoins de logements ; cela suppose un recensement et un suivi des logements subventionnés ;
 - ▶ L'amélioration de l'aide à l'adaptation du logement ;
 - ▶ La construction en nombre de maisons de retraite véritables lieux de vie afin de répondre à leurs besoins et à leurs aspirations.
- ☛ **AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE :**
 - ▶ L'élargissement du barème de l'AMD à la totalité de celui proposé par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires ;
 - ▶ L'information sur cette prestation par le Ministère à l'ensemble des pensionné-e-s des Finances.
- ☛ **RESTAURATION :**
 - ▶ L'attribution de chèques restaurants ou une prestation équivalente pour tous ceux qui ne peuvent pas accéder à un restaurant administratif.



☛ TRANSPORTS :

- ▶ L'attribution d'aide dans l'attente de la possibilité de gratuité.

☛ LOISIRS :

- ▶ L'instauration d'une aide aux loisirs ;
- ▶ Une information sur l'attribution des chèques vacances et sur les programmes spécifiques.

☛ AIDES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES :

- ▶ Une large information sur l'aide juridique ;
- ▶ Le renforcement de l'aide financière aux pensionné(e)s en difficulté et créations de commissions d'attributions ;
- ▶ L'attribution d'une subvention aux personnes en maison de retraite ou en soins de suites.

- ☛ **SANTÉ :** Les difficultés rencontrées pour l'accès aux soins ne sont pas propres aux retraité-e-s ou personnes âgées, mais elles prennent une importance particulière en raison de l'âge, la condition physique ou le handicap. Elles sont liées à l'aspect financier et au désengagement de la sécurité sociale, au coût des couvertures complémentaires, à l'organisation des soins ou aux pratiques de plus en plus courantes de certains professionnels de santé (dépassements d'honoraires) et aux difficultés d'accès aux services de santé.

NOUS RÉCLAMONS :

- ▶ La réalisation d'un bilan de santé complet avant départ en retraite sur demande de l'agent qui aura été informé au préalable de cette disposition ;
- ▶ Le suivi post-professionnel systématique adapté aux risques liés à l'activité professionnelle ;
- ▶ Le suivi social et médical des personnes en difficulté ;
- ▶ L'amélioration de l'aide à l'accès aux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et l'achat de lits de Fondation dans chaque département.

